

DÉCISION

N° 100/2023

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY LOIR- ET- CHER

ESPACE AUTOMOBILES MATRA

OBJET : FINANCES LOCALES-DÉCISIONS BUDGETAIRES :

Modification de tarifs produits Boutique

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Vu les décisions n° 146/2022 du 25 juin 2022, n° 59/2017 du 29 mars 2017, n° 88/2020 du 06 juin 2020, n° 67/2018 du 30 mars 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification des prix de vente des articles suivants :

- Couteau Laguiole Matra Sports au prix de **25,50 Euros** au lieu de 23,90 Euros
- Médaille Souvenir Monnaie de Paris (Espace F1) au prix de **3 Euros** au lieu de 2 Euros
- Tasse à café (divers modèles) au prix de **6,50 Euros** au lieu de 5,50 Euros
- Briquet Tempête Matra Sports au prix de **4,90 Euros** au lieu de 4,50 Euros
- Tasse Emailée Matra Sports au prix de **10,50 Euros** au lieu de 9 Euros
- Tasse Emailée Authentic au prix de **10,50 Euros** au lieu de 9 Euros

et ce, à compter du 26 avril 2023

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay

Le 24 avril 2023

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 26 AVR 2023

Publié ou notifié le 26 AVR 2023

Mis en ligne sur le site internet le 26 AVR 2023

Le Maire,



Jeanny **LORGEUX**.